

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 11 août 2022

Pétition de Mme Tatiana Taillefert et consorts « Pour la piétonisation de la place Benjamin-Constant »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 26 mars 2021, Mme Tatiana Taillefert déposait au bureau du Conseil communal la pétition citée en titre, datée du 25 mars 2021 et accompagnée de 168 signatures, demandant de rendre la place Benjamin-Constant entièrement piétonne, en détournant le trafic par l'avenue du Théâtre, la rue Belle-Fontaine et l'avenue Mon-Repos. La demande a été renvoyée à la Municipalité pour étude et communication le 8 février 2022.

La Municipalité a affiché sa volonté de revaloriser les espaces publics et de repenser certains axes routiers comme des lieux de vie sans y interdire toutefois la circulation. Elle a présenté sa stratégie dans le préavis N° 2021/13 « Stratégie de requalification des espaces publics et réponse à quatre postulats relatifs au réaménagement des espaces publics » et défini les grands principes de sa politique de requalification des espaces publics, qui constitue une pièce essentielle du développement urbanistique de la ville ainsi qu'un levier d'action majeur dans sa lutte contre le réchauffement climatique (cf. Plan climat).

Situé à proximité immédiate du centre-ville, le quartier Benjamin-Constant accueille de nombreux commerces ainsi que des établissements de consommation. Le diagnostic des espaces publics, réalisé en 2019, relève que cet espace public, en particulier son belvédère, recèle un important potentiel de requalification. La crise sanitaire ayant permis d'accélérer le processus, la Ville a mis en place un aménagement test offrant plus d'espace aux piétonnes et piétons en septembre 2020 afin de diminuer les nuisances routières et de dynamiser le quartier. Il a donc été procédé à l'aménagement d'une zone modérée, qui comprend une zone 30km/h, intégrant les principaux axes de circulation, ainsi que des zones de rencontre (rues de la Paix et de Marterey).

L'aménagement nécessitant des ajustements techniques ainsi que des discussions, le test a été prolongé d'un an, le temps d'évaluer la pertinence des aménagements temporaires et d'y apporter les ajustements nécessaires. De nombreux échanges ont eu lieu avec la

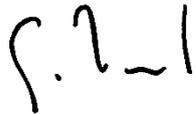
population et les actrices et acteurs du quartier, en particulier les commerçantes et les commerçants, durant toute la durée du test de modération. Dans l'intervalle, il a été procédé sans attendre au balisage de deux passages pour piétons afin d'améliorer leur visibilité auprès des personnes circulant sur la route. Le solde des requêtes, qui portait principalement sur les aspects sécuritaires ainsi que sur l'offre de solutions de livraison aux commerçants locaux, a été intégré dans le projet, qui a suivi les procédures légales usuelles et qui n'a pas suscité de recours. Ainsi, il est prévu de procéder en deux temps, avec tout d'abord, la mise en place de mesures légères en été 2022, qui permettront d'améliorer la fonctionnalité des lieux et le confort des usagères et usagers (réorganisation du stationnement deux-roues motorisé et aménagement d'une nouvelle place de livraison). Les ajustements plus conséquents, soit les aménagements paysagers, les plantations, l'amélioration des traversées piétonnes, avec notamment l'aménagement de seuils et la modération du trafic, suivront en 2023.

Conformément au plan de législature 2021-2026, la Municipalité va poursuivre et accélérer le développement des zones piétonnes, des zones de rencontre et des zones 30 et faire évoluer certaines zones 30 et leurs aménagements en zones de rencontre. Elle va notamment lancer des études qui permettront de valoriser l'espace public de la place Benjamin-Constant et de ses abords. Un premier pas qui permettra d'améliorer la qualité et la convivialité du secteur en question et qui est conforme au nouveau plan directeur communal, actuellement en attente de validation par le Conseil Communal.

En vous remerciant de l'attention accordée à la présente communication, nous vous prions d'agrèer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

